




La Chaux *info*

Editeur responsable : La Municipalité

N° 64 – novembre 2021

Billet du Syndic	<p>Voilà maintenant un peu plus de 4 mois que vos nouvelles autorités sont en fonction. Chaque Municipal a pu profiter de la période estivale un peu plus calme pour prendre connaissance de ses dossiers.</p> <p>Nouvelle équipe = nouvelle dynamique ! Des personnalités différentes mais complémentaires, pleines de nouvelles idées et de beaux projets. Notamment pour occuper nos anciennes salles d'école, recyclée pour celle du rez par le Préau du Veyron, dont la présentation figure ci-dessous, et celle du 1^{er} étage en un cabinet thérapeutique.</p> <p>Pendant cet été, la population a pu profiter de de se retrouver à plusieurs reprises. Le 31 juillet, la Société de jeunesse nous a concocté un excellent repas à l'occasion de la Fête nationale. Début septembre, c'est La Chaux 2000 qui a organisé les 20+1ans de cette association ainsi que les 20 ans du jumelage avec Saoû et l'inauguration de la plage du Veyron.</p> <p>Malheureusement, il y a des circonstances de la vie qui sont parfois difficiles à accepter ; la perte d'un être cher vient bousculer l'ordre établi et brise le fil des jours.</p> <p>Au soir du 25 octobre, après des années de combat, notre chère Thérèse s'en est allée. Entrée en fonction en 2000, Thérèse Boffa a occupé pendant plus de 20 ans le poste de secrétaire municipale et celui de préposée au contrôle des habitants. Active dans la vie associative, toujours souriante et dévouée, c'est une personnalité de notre village qui disparaît. Au nom de la Municipalité et en mon nom propre, je souhaite adresser mes condoléances les plus sincères à son époux Mario, ses enfants et beaux-enfants Valentin, Julie, Viviane et Thomas.</p>
Séance Conseil général 2021	La prochaine séance aura lieu le jeudi 2 décembre (budget 2022) à 20 h à la salle villageoise.
Repas de Noël des Aînés	Le repas de Noël des Aînés aura lieu le mardi 7 décembre 2021 à l'Auberge communale. Les personnes concernées recevront prochainement une invitation personnelle.
Distribution des sapins de Noël	La distribution aura lieu le samedi 11 décembre 2021 de 10 h à 12 h devant l'administration communale. Inscription auprès de l'administration communale (greffe@lachaux.ch) ou à l'épicerie.
Culte de Noël	Le culte de Noël aura lieu le samedi 25 décembre à 10 h à l'église de La Chaux.
La Bibliothèque devient le Préau du Veyron dès le 01.11.2021  Le Préau du Veyron	<p>Nous vous informons avec plaisir que l'ancienne classe du collège, située au rez, accueille un nouvel espace de rencontres et de partage dès le 01.11.2021.</p> <p>Nous inaugurerons ce lieu le samedi 13.11.2021 à partir de 10 h avec une vente de livres d'occasion et animations pour les enfants. Le Préau du Veyron vous accueille avec plaisir :</p> <ul style="list-style-type: none">• Lundi et jeudi de 15 h à 17 h 30• Mercredi de 8 h à 10 h• Premier jeudi du mois : de 19 h à 20 h pour un conseil lecture• Premier samedi du mois : une pause sur le chemin de la déchetterie. <p>Tous les mercredis à 20 h, hors vacances scolaires, le scrabble se tiendra dorénavant au Préau du Veyron, n'hésitez pas à venir passer un moment convivial.</p> <p>Nous nous réjouissons de vous y voir et de profiter de ce lieu accueillant.</p>



<p>Fondation culturelle et sociale</p>	<p>Fondée en 2004, la Fondation culturelle et sociale de La Chaux a pour objectif principal le soutien et le financement d'activités culturelles, éducatives, sportives et sociales de la communauté villageoise de La Chaux. Elle ne poursuit pas de but économique. Ses recettes proviennent principalement des revenus locatifs de l'immeuble du Verdier dont elle est propriétaire mais également de dons, legs ou héritages.</p> <p>Conformément à son règlement, le Conseil de fondation est actuellement composé de six membres. Quatre sont issus du Conseil général et deux de la Municipalité. Il se réunit au minimum deux fois l'an.</p> <p>Ces dernières années, outre l'octroi d'une subvention annuelle à La Chaux 2000, la fondation a eu le plaisir d'accorder un soutien financier afin de soutenir des activités culturelles telles que l'Ecole de théâtre du COMSI, le Festival des Granges ou encore les 50 ans de Woodstock. Elle a également contribué à la création de l'espace culturel « La Grange de Nane ».</p> <p>Sur le plan du sport, 2 jeunes sportifs de haut niveau du village reçoivent un apport financier leur permettant de poursuivre leur formation. La fondation est en contact avec le FC Veyron-Venoge pour de futurs projets.</p> <p>Pour bénéficier du soutien de la fondation, une demande écrite, accompagnée d'un budget détaillé, doit impérativement être formulée à l'attention du Conseil de fondation. Ce dernier prendra ensuite position et, le cas échéant, attribuera une subvention.</p> <p>Le Conseil de fondation se réjouit de poursuivre sa mission de soutien et son engagement au profit du village et de ses habitants.</p>																																								
<p>Compostière de la Venoge</p>	<p>Les habitants de La Chaux sont invités à acheminer les gros volumes de déchets verts (taille d'arbustes, arbres, gazon, feuilles) directement à la Compostière de la Venoge (sur la route cantonale Cossonay - La Sarraz, à gauche 200 m après le TCS).</p> <p>Les petites quantités sont toujours prises en charge par le centre de tri des déchets communal.</p> <p><u>Horaires d'ouverture</u></p> <p>Lundi - vendredi de 08 h à 18 h.</p> <p>Du 1^{er} mars au 31 octobre, également ouvert le samedi de 10 h à 15 h.</p> <p>Il est nécessaire d'être muni d'une carte nominative, à retirer au bureau communal pendant les heures d'ouverture (mercredi de 17 h 30 à 19 h et jeudi de 10 h à 12 h), contre paiement d'une caution de CHF 50.00.</p>																																								
<p>Piscine de la Venoge La Sarraz</p> <p>Promotions de Noël</p>	<table border="0"> <thead> <tr> <th></th> <th colspan="2"><u>Membres AIPCV</u></th> <th colspan="2"><u>Non membres</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Abonnement piscine Adulte</td> <td>100.00</td> <td>115.00</td> <td>110.00</td> <td>125.00</td> </tr> <tr> <td>Abonnement piscine Ado/AVS</td> <td>70.00</td> <td>80.00</td> <td>80.00</td> <td>90.00</td> </tr> <tr> <td>Abonnement piscine Enfant (6-15 ans)</td> <td>48.00</td> <td>55.00</td> <td>58.00</td> <td>65.00</td> </tr> <tr> <td>Pack 5 cours de natation</td> <td></td> <td>150.00</td> <td></td> <td>170.00</td> </tr> <tr> <td>Une nuit dans un POD (2 pers.)</td> <td></td> <td>50.00</td> <td></td> <td>60.00</td> </tr> <tr> <td>Une nuit dans une cabane (4 pers.)</td> <td></td> <td>70.00</td> <td></td> <td>80.00</td> </tr> <tr> <td>Forfait nuit à 2 et repas au restaurant (menu défini - hors boissons)</td> <td></td> <td>150.00</td> <td></td> <td>170.00</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: right;"><small>Promotion valable jusqu'au 31.12.2021</small></p> <p>Commandes : admin@piscinedelavenoge.ch ou www.piscinedelavenoge.ch</p>		<u>Membres AIPCV</u>		<u>Non membres</u>		Abonnement piscine Adulte	100.00	115.00	110.00	125.00	Abonnement piscine Ado/AVS	70.00	80.00	80.00	90.00	Abonnement piscine Enfant (6-15 ans)	48.00	55.00	58.00	65.00	Pack 5 cours de natation		150.00		170.00	Une nuit dans un POD (2 pers.)		50.00		60.00	Une nuit dans une cabane (4 pers.)		70.00		80.00	Forfait nuit à 2 et repas au restaurant (menu défini - hors boissons)		150.00		170.00
	<u>Membres AIPCV</u>		<u>Non membres</u>																																						
Abonnement piscine Adulte	100.00	115.00	110.00	125.00																																					
Abonnement piscine Ado/AVS	70.00	80.00	80.00	90.00																																					
Abonnement piscine Enfant (6-15 ans)	48.00	55.00	58.00	65.00																																					
Pack 5 cours de natation		150.00		170.00																																					
Une nuit dans un POD (2 pers.)		50.00		60.00																																					
Une nuit dans une cabane (4 pers.)		70.00		80.00																																					
Forfait nuit à 2 et repas au restaurant (menu défini - hors boissons)		150.00		170.00																																					
<p>Cinéma Casino Cossonay</p>	<p>Pour soutenir le cinéma de Cossonay, la commune a acheté des bons de réduction de CHF 5.00, à disposition au bureau communal. Ces bons seront offerts aux personnes intéressées.</p>																																								

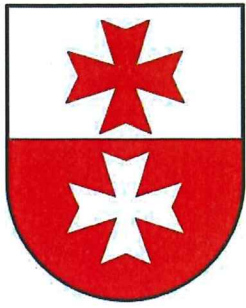
<p>Brochure « Info La Chaux 2021-2026 »</p>	<p>Une erreur a été constatée sous l'onglet « sociétés locales » : le numéro de téléphone de la Grange de Nane est erroné; le numéro correct est le 078 759 55 20 (et non le 079 759 55 20).</p>
<p>Ramassage ordures ménagères</p>	<p>La Municipalité s'efforce d'agir de manière écologique, de garder les coûts d'évacuation des déchets sous contrôle tout en préservant la santé de nos collaborateurs communaux.</p> <p>Une réflexion a été faite sur la tournée de ramassage des ordures ménagères. Afin de diminuer les arrêts du camion ainsi que de multiples montées et descentes pour charger des sacs isolés, des points de collectes (pour la plupart existants) ont été définis et répartis sur l'ensemble du village selon la carte synoptique en annexe. Dès lors, nous vous remercions d'y prêter attention et de déposer vos sacs d'ordures ainsi que les containers privés uniquement à l'un de ces points.</p>
<p>INFO de la séance d'information Valorsa aux communes du 13.10.2021</p>	<p>Trop de biodéchets (déchets ménagers), métaux et déchets électroniques sont encore présents dans les sacs d'ordures ménagères des Vaudois.</p> <p><u>Biodéchets</u></p> <p>L'analyse du contenu des sacs poubelles de 7 communes du périmètre Valorsa effectuée en 2019 indique que ~25% du contenu se trouve être des biodéchets ou du gaspillage alimentaire.</p> <p>Un déchet ménager placé dans un sac à ordures ménagères ne produira pas l'énergie qu'il aurait pu générer en étant déposé dans la benne des méthanisables mais viendra augmenter le taux d'humidité global des ordures rendant l'incinération plus difficile.</p> <p><u>Métaux & déchets électroniques</u></p> <p>Certains pensent à tort qu'une boîte de conserve placée dans un sac poubelle pourra être recyclée sans problème à l'équivalent de son passage par la filière normale. La réalité est différente.</p> <p>Au cours du processus de recyclage du fer blanc, l'acier et l'étain sont séparés. La Suisse ne disposant pas de mines de fer, l'acier ainsi obtenu est une matière première de qualité supérieure, très recherchée, dont la valeur est pratiquement la même que celle du matériau de base. L'acier recyclé est ensuite à nouveau transformé en boîtes de conserve ou en produits secondaires tels que clous, fils, outils, poêles, récipients, tuyaux, carrosseries de voitures, etc. L'étain sert notamment à la soudure. La consommation d'énergie baisse de 60% par rapport à la production de métal neuf. La pollution de l'air est réduite de 30%.</p> <p>Une boîte de conserve dans les ordures passera 4 heures dans le four à 1000°C et ses propriétés vont s'en trouver totalement modifiées rendant l'élément inintéressant du point de vue du recyclage. Ce n'est pas tout, une partie des métaux /déchets électroniques placés dans un sac poubelle ne seront jamais séparés des scories et finiront leur vie en décharge chargeant les mâchefers (résidus de l'incinération) en métaux lourds.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: flex-end;"> <div data-bbox="451 1762 1038 1942" data-label="Image"> </div> <div data-bbox="1059 1762 1331 1942" data-label="Image"> </div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: flex-end;"> <div data-bbox="451 1960 813 1984" data-label="Caption"> <p>MÂCHEFERS AVANT TRAITEMENT</p> </div> <div data-bbox="1038 1960 1490 1984" data-label="Caption"> <p>BOÎTE DE CONSERVE EN SORTIE DE FOUR</p> </div> </div> <p>Pour se représenter le volume annuel de mâchefers produits par Tridel, on peut imaginer un tas d'une hauteur de 7m recouvrant entièrement la Place de la Riponne à Lausanne.</p>



Les décharges de type D accueillant ces mâchefers ou scories, sont au nombre de deux sur le canton de Vaud. Leurs capacités seront épuisées à l'horizon 2023-2024 et les nombreuses oppositions surgissant sur des nouveaux sites en projet ne permettent actuellement pas d'entrevoir de solution pour le futur.

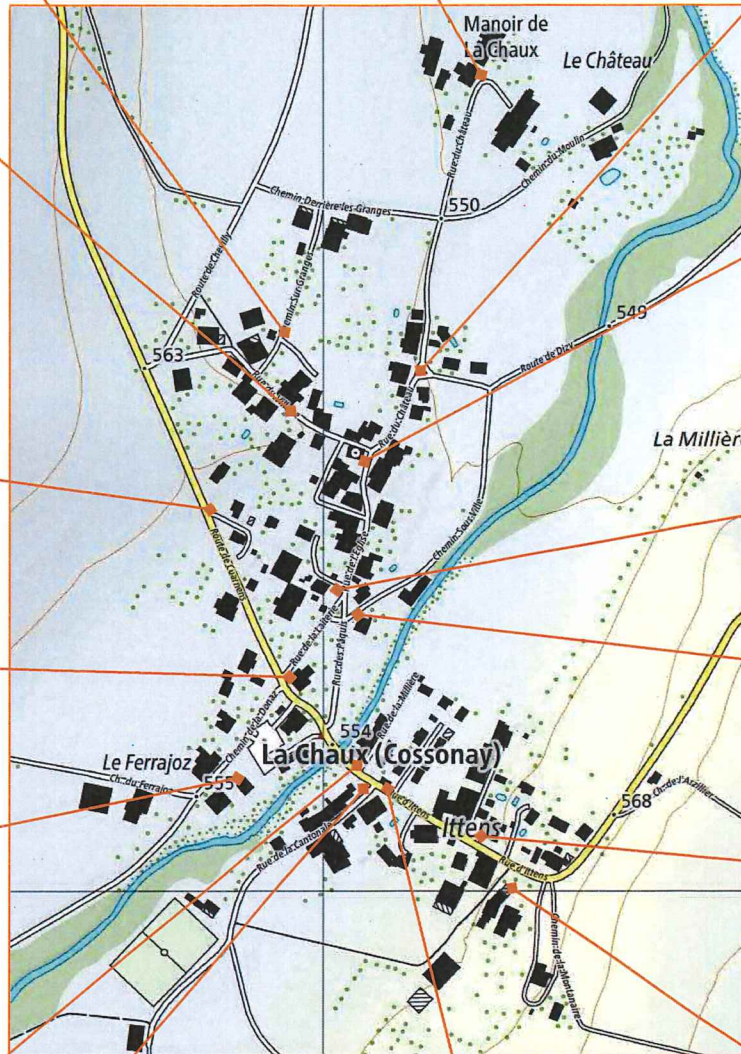
Dans le monde, des procédés existent néanmoins pour extraire les polluants des mâchefers, produisant un sable ensuite utile comme matériau de construction. Il serait possible ainsi de recycler 60% du mâchefer. 25% seulement resteraient comme reliquats à enfouir mais pour le moment l'Office fédéral de l'environnement estime que les matériaux sortant des installations pilotes contiennent encore de trop importantes concentrations en métaux lourds et continue à l'interdire.

Trier correctement les déchets que l'on met dans la poubelle, c'est contribuer au fonctionnement optimal des installations d'incinération, récupérer le plus grand nombre de matières premières pour les recycler, utiliser moins d'énergie et émettre moins de CO2 dans l'atmosphère. Cela permet donc au final de réduire les impacts sur l'environnement, et donc de préserver ce dernier.



COMMUNE DE LA CHAUX

POINTS DE COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES



- Ramassage le jeudi matin dès 9h (vendredi si jeudi férié). Il est interdit de déposer les ordures hors containers la veille du ramassage
- Lors du dépôt dans un container, assurez-vous de bien abaisser le couvercle afin d'éviter les odeurs
- Les containers privés doivent être acheminés vers l'un de ces points